

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

UNIVERSITE DE DSCHANG
Scholae Thesaurus Dschangensis Ibi Cordum
RECTORAT
CABINET DU RECTEUR



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

UNIVERSITY OF DSCHANG
Scholae Thesaurus Dschangensis Ibi Cordum
CHANCELLERY
THE VICE-CHANCELLOR'S OFFICE

BP 96, Dschang (Cameroun) – Tél./Fax (237) 233 45 13 81 – Website : <http://www.univ-dschang.org> E-mail: udsrectorat@univ-dschang.org

DECISION N° D18 / 03509 / UDS/R/SG/DAAF/Sec-CIPM-UDs
Portant Publication des résultats d'attributions de Marchés

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE DSCHANG (MAITRE D'OUVRAGE)

- VU la Constitution,
- VU la loi n° 2007/006 du 26/12/2007 portant régime financier de l'Etat ;
- VU la Loi n° 2017/021 du 20 Décembre 2017 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2018 modifiée et complétée par l'ordonnance n°2018/002 du 04 Juin 2018 ;
- VU le décret N° 93/029 du 19 Janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Dschang ;
- Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le décret n°2012/076 du 08 mars 2012;
- Vu le décret n° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- VU le décret N° 2005/342 du 10 Sept 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 93/027 du 19 Janvier 1993 ; portant dispositions communes aux Universités ;
- VU le décret N° 2005/383 du 17 Octobre 2005 fixant les règles financières applicables aux Universités ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;
- Vu le décret n°2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République
- Vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics, modifié et complété par le décret n°2013/271 du 05 août 2013
- Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics;
- VU le décret n°2014/047 du 03 Février 2014 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de l'Université de Dschang ;
- VU le Décret n° 2015/398 du 15 Septembre 2015 portant nomination des Recteurs dans les Universités d'Etat ;
- Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics.
- VU l'Arrêté n°381/CAB/PR du 29 Août 2000 portant création des contrôles financiers auprès des Universités d'Etat ;
- VU l'arrêté N° 581/MINFI du 17 Mai 2013 portant nomination des Responsables au Ministère des Finances ;
- Vu l'arrêté conjoint n°00000226/MINMAP/MINFI du 06 août 2013 fixant les indemnités de session des Présidents, Membres et Secrétaires des Commissions de Passation des Marchés, des Présidents, Membres et Rapporteurs des Sous-Commissions d'Analyse des offres, ainsi que celui des indemnités forfaitaires allouées aux personnels du Ministère des Marchés Publics impliqués dans la passation, le suivi et le contrôle des marchés publics;
- Vu l'arrêté n° 003/MINMAP/SG/DAJ du 20 mars 2013 portant création des commissions internes de passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics Administratifs et Entreprises du secteur public et parapublic;
- VU L'arrêté n° 008/MINFI du 10 Mars 2016 portant nomination des responsables au Ministère des Finances ;
- VU la Décision n°00000241/CAB/MINMAP du 06 mai 2016 portant désignation de la Présidente de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'Université de Dschang ;
- VU la Circulaire n°001/C/ MINFI du 02 janvier 2018 portant instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au suivi et au Contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2018 ;
- VU les nécessités de service et les prévisions budgétaires de l'Exercice 2018;



DECIDE

ARTICLE 1er: Les attributions de Marchés relatifs aux consultations ci-après, se présentent ainsi qu'il suit :

N°	Intitulés	Attributaires Adressé	Montant TTC et Délai
1	DAO N°04/AONO/CIPM-UDs/2018 du 10 Avril 2018 « Maitrise d'œuvre des travaux de construction de deux (02) Blocs Laboratoires (FS et FLSH) » ;	ENDES BP : 2870 Douala	11 995 358 (13 mois)
2	DAO N05/AONO/CIPM-UDs/2018 du 10 Avril 2018 « Maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un Bloc Pédagogique à l'IBAF».	SOGIN-UAD BP : 4438 Douala	12 849 188 (13 mois)

ARTICLE 2: Les Entreprises attributaires sont invitées à prendre en urgence, l'attache de la Direction des Affaires Administratives et Financières et de la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement de l'Université de Dschang pour la suite de la procédure.

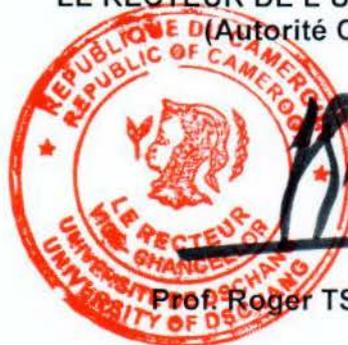
ARTICLE 3 : la présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Dschang, le 05 Juin 2018

Ampliations :

- Cab/R
- Journaux habilités à recevoir les annonces légales
- ARMP (pour publication dans le JDM)
- Commission Interne de passation de Marchés
- SIC/UDs
- AC/UDs
- CFS/UDs
- Affichage
- Chrono
- Archives

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE DSCHANG
(Autorité Contractante)



Prof. Roger TSAFACK NANFOSSO